

---

**STREGO AUDIT - LE MANS**

110 rue de Beaugé  
72000 Le Mans

T : 02 43 76 94 30

strego.lemans@bakertillystrego.com  
www.bakertillystrego.com

---

**ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF  
DE LA SARTHE**

Siège social : Maison Départementale des Sports  
29 boulevard Saint Michel - 72000 LE MANS

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

**ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF  
DE LA SARTHE**

Siège social : Maison Départementale des Sports  
29 boulevard Saint Michel - 72000 LE MANS

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA SARTHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

---

**FONDEMENT DE L'OPINION**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

**JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Paraphe STREGO Audit :



C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des informations dans les notes de l'annexe, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions obtenues et des dépenses y afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

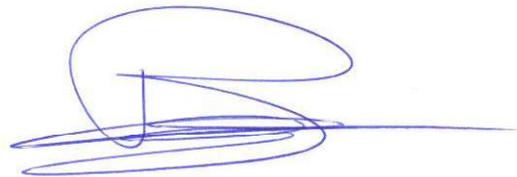
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 26 février 2021

Le Commissaire aux Comptes  
STREGO Audit



Christelle BRETON-SIRET

**COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020**

---

# BILAN ACTIF

Association CDOS SARTHE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du	01/01/20 au 31/12/20 Valeur nette	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		2 277,47		2 277,47	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations Corporelles</b>				-23,92	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage		1 178,26	1 968,82	-790,56	-40,15
Autres immobilisations corporelles		17 055,96	22 417,81	-5 361,85	-23,92
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations Financières (2)</b>					
Participations et créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Prêts					
Autres immobilisations financières			300,00	-300,00	-100,00
<b>TOTAL (I)</b>		<b>20 511,69</b>	<b>24 686,63</b>	<b>-4 174,94</b>	<b>-16,91</b>
<b>Comptes de liaison</b>					
<b>TOTAL (II)</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>					
<b>Créances (3)</b>					
Créances redevables et comptes rattachés		605,64	5 833,01	-5 227,37	-89,62
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		62 666,64	93 908,50	-31 241,86	-33,27
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		80 000,00	80 000,00		
<b>Instruments de trésorerie</b>					
<b>Disponibilités</b>		298 230,08	119 127,24	179 102,84	150,35
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>		280,04	1 013,06	-733,02	-72,36
<b>TOTAL (III)</b>		<b>441 782,40</b>	<b>299 881,81</b>	<b>141 900,59</b>	<b>47,32</b>
<b>Frais d'émission d'emprunt (IV)</b>					
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>					
<b>Ecart de conversion actif (VI)</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>		<b>462 294,09</b>	<b>324 568,44</b>	<b>137 725,65</b>	<b>42,43</b>
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an					



# BILAN PASSIF

Association CDOS SARTHE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Exercice du 01/01/20 au 31/12/20	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
Première situation nette établie				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	175 614,73	177 197,17	-1 582,44	-0,89
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	14 545,91	-1 582,44	16 128,35	
<i>Situation nette</i>	<b>190 160,64</b>	<b>175 614,73</b>	<b>14 545,91</b>	<b>8,28</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelabl	1 178,26	1 968,82	-790,56	-40,1
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>191 338,90</b>	<b>177 583,55</b>	<b>13 755,35</b>	<b>7,75</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	192 623,80	59 472,84	133 150,96	223,89
<b>TOTAL (III)</b>	<b>192 623,80</b>	<b>59 472,84</b>	<b>133 150,96</b>	<b>223,89</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (IV)</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 410,04	69 328,53	-16 918,49	-24,40
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	13 861,35	17 943,52	-4 082,17	-22,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 060,00	240,00	11 820,00	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (V)</b>	<b>78 331,39</b>	<b>87 512,05</b>	<b>-9 180,66</b>	<b>-10,49</b>
<b>Ecarts de conversion passif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>462 294,09</b>	<b>324 568,44</b>	<b>137 725,65</b>	<b>42,43</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	78 331,39	87 512,05		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT

Association CDOS SARTHE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
Cotisations	8 970,00	10 065,00	-1 095,00	-10,88
Ventes de biens	1 308,88	530,40	778,48	146,77
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	15 967,19	27 660,72	-11 693,53	-42,27
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	502 134,93	414 052,00	88 082,93	21,27
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	4 866,06	8 072,02	-3 205,96	-39,72
Utilisations des fonds dédiés	59 472,84	214 389,86	-154 917,0	-72,26
Autres produits	11 027,21	11 938,26	-911,05	-7,63
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>603 747,11</b>	<b>686 708,26</b>	<b>-82 961,15</b>	<b>-12,08</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises	1 309,14	660,84	648,30	98,10
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	236 317,41	376 166,37	-139 848,9	-37,18
Aides financières	14 779,60	20 242,00	-5 462,40	-26,99
Impôts, taxes et versements assimilés	2 770,14	6 284,00	-3 513,86	-55,92
Salaires et traitements	111 044,80	122 648,22	-11 603,42	-9,46
Charges sociales	11 714,93	26 894,13	-15 179,20	-56,44
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 135,67	6 741,80	1 393,87	20,68
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés	192 623,80	59 472,84	133 150,96	223,89
Autres charges	191,87	7,65	184,22	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>578 887,36</b>	<b>619 117,85</b>	<b>-40 230,49</b>	<b>-6,50</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>24 859,75</b>	<b>67 590,41</b>	<b>-42 730,66</b>	<b>-63,22</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		421,44	-421,44	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés	955,60	1 033,10	-77,50	-7,50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>955,60</b>	<b>1 454,54</b>	<b>-498,94</b>	<b>-34,30</b>

